

La Gazette de Sorel

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, Redacteur.

Abonnement \$1 par semestre, payable d'avance, ou \$1. 25c. apres echeance.

J. Chevreuil, Imprimeur.

R. R. R.

A CEUX QUI PENSENT ET A CEUX QUI NE PENSENT PAS.

A CEUX QUI NE VEULENT PAS SE DONNER LA PEINE DE PENSER... RADWAY'S READY RELIEF...

Dans tous les cas où l'on sent les douleurs, le RADWAY'S READY RELIEF...

A CEUX QUI NE PENSENT PAS.

Nous maintenons que le RADWAY'S READY RELIEF est une médecine sans puerile...

A CEUX QUI PENSENT.

Nous maintenons que tous les remèdes extérieurs sont leur effet d'une manière ou d'une autre...

Nous maintenons que le RADWAY'S READY RELIEF a cette double action par l'effet spécial qu'il a sur les nerfs...

RADWAY & Co., 87, Maiden Lane, N.Y.

2 août.

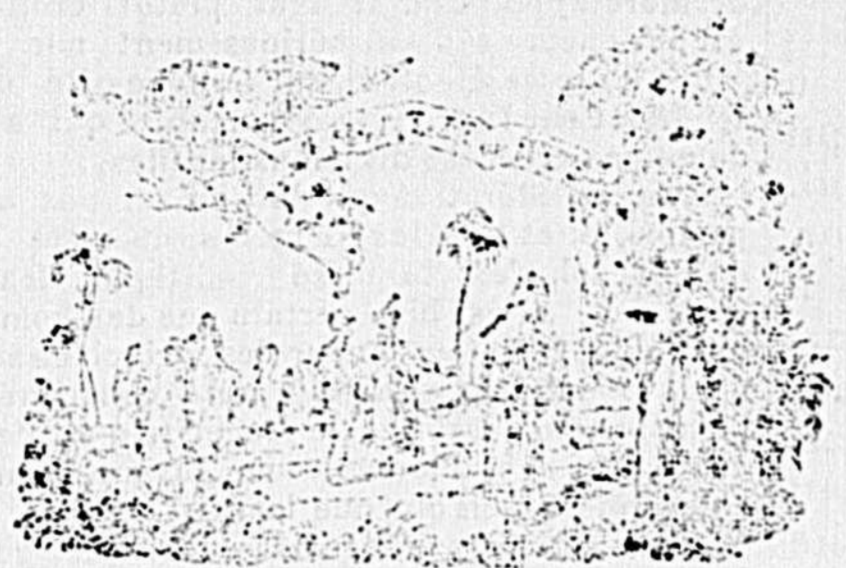
Les remèdes du Dr. Radway sont en vente dans tous les magasins de campagne...

G. BOURDOLLAIS, MARECHAL VÉTÉRINAIRE.

VILLAGE D'YAMASKA



M. GILBERT BOURDOLLAIS profite de cette occasion pour remercier le public de ce District du patronage qu'il a bien voulu lui accorder...



La plus grande Découverte Médicale du siècle.

LE BAUME CORDIAL DE SYRIACUM de MM. R. & L. PERRY & Co., rétablit les organes affaiblis de la vie, quand ils ont été épuisés par les folies de la jeunesse...

L'ESSENCE DÉTERSIVE CONCENTRÉE DE PERRY.

est un remède pour toutes les formes de syphilis secondaires; il purifie le système de toute souillure...

ESSENCE CONCENTRÉE DE COPAÏBA BREVETÉE DE PERRY ET GLOBULES DE CÉRÈRES RÉCOUVERTES EN SUCRE.

C'est une préparation agréable de l'essence pure du Baume de Copaïba et de Cérères sans goût, bien qu'il conserve en même temps toutes ses facultés curatives.

LA SANTÉ DÉPEND DE LA PURETÉ DU SANG.

Pilules spécifiques de Perry pour purifier le sang.

Elle produit une cure inflexible dans toutes les maladies de la peau, telles que la teigne, les seroules, les ulcères, les clous, les boutons sur la figure et sur le corps.

Livre sur la faiblesse des nerfs, relaxation et épuisement.

Une nouvelle édition, augmentée de 190 pages, illustrée par 100 gravures d'anatomie colorées sur acier; vient d'être publiée, prix 2s. 6d.

SILENT FRIEND.

C'est un ouvrage de médecine sur la nature, le traitement et la guérison de la débilité nerveuse et physique, toutes les maladies qui affectent le système nerveux...

EXTRAITS DU SILENT FRIEND.

Prix, 6d, qui contiennent des directions pour le gouverner des patients et est compris dans le prix demandé pour les médecines.

Précaution à prendre contre les contrefaçons.

Nal n'est véritable s'il ne porte la signature de R. & L. Perry & Co., sur chaque enveloppe et marqué sur la bouteille est protégée par une capsule brevetée portant le nom et l'adresse du propriétaire en toutes lettres.

Signature of R. & L. Perry & Co.

FEUILLETON DE La Gazette de Sorel. DU 14 MARS 1863

MARTHE DE KERVEN.

(Suite.)

—On parle encore, reprit le marquis; on parle même beaucoup, mais on ne cause plus. La conversation, telle que nous l'entendions autrefois, par ce spirituel bavardage qui a fait la réputation du vieil esprit français, est morte en France.

—Cela est vrai, dit M. de Laubespin; et à quoi attribuez-vous sa mort? — À trois causes: la Bourse, le piano et le club. A la Bourse on crie, au piano on chante et au club on joue.

—Ah! permettez! fit M. de Lespars en reculant. Je passe condamnations pour la Bourse et le piano, mais le club!...

—Le club! interrompit le vieux marquis, est certainement la plus mauvaise de toutes vos institutions modernes. Qu'est-ce qu'une réunion d'hommes dont les femmes sont exclues, et qui dés-habitue peu à peu de la tenue de salons?

—Laissez les clubs à l'Angleterre, messieurs. Les Anglais peuvent être des gentlemen, mais ils n'ont jamais été gentlemen.

—Une nation qui dénature le patriotisme M. de Laubespin en haussant les épaules.

—Le club, poursuivit le marquis, est une institution convenant admirablement à un peuple qui ignore la galanterie, qui ne comprend, en fait d'esprit, que l'esprit mercantile, qui chassent les femmes de tables, au dessert et qui, s'ennuyant partout, trouve moins fastidieux de s'ennuyer en masse qu'en détail. Ne défendez pas vos clubs, monsieur de Lespars, c'est le tombeau de la causerie française.

—Bah! dit le général de Thégonnée, si vous aviez trente ans de moins vous ne parleriez pas ainsi.

—Si fait, général! je ne radote pas, je constate et je prétends que vos institutions élégantes modernes sont contre les règles du vieux bon goût de nos ancêtres.

—Témoins les restaurants, dit M. de Laubespin. Il est impossible d'imaginer des endroits plus indignes du plus grand acte de l'existence que ces prétendus temples de la bonne chère. Monsieur, ne me parlez pas de ces cabinets étriqués-bas de plafonds, sans air, éclairés par trois becs de gaz, de ces repas sans nom servis dans une vaisselle rouillée et présidés par un garçon en tablier blanc et à mains sales qui, en ouvrant votre porte, introduit chez vous toutes les émanations des cuisines voisines. Et vous dites que nous sommes dans un siècle de progrès? Allons donc! qu'a-t-on inventé? pas une sauce!

Tout le monde se mit à rire, tandis que M. de Laubespin, conservait son plus grave sérieux.

—Cher monsieur de Laubespin, dit M. de Lespars vous prenez l'amour de la table pour mobile de toutes choses. — Et je suis dans le vrai, monsieur, répondit le gourmet; savez-vous ce que c'est que la gourmandise?

—C'est la cause principale des inflammations de l'estomac, dit le docteur Joffrin en souriant.

—Je ne vous parle pas au point de vue matériel, docteur. Je parle au point de vue intellectuel.

—Et bien! qu'est-ce que la gourmandise? — C'est tout simplement la vertu qui distingue l'homme de la brute, car l'homme seul sait manger.

—Ce qui distingue l'homme de la brute, dit le docteur, c'est que l'homme

seul sait faire du feu.

—Eh bien! il fait du feu pour faire la cuisine. L'un est une conséquence de l'autre. Et notez que l'homme n'a pas fait la cuisine parce qu'il avait fait du feu, mais il a fait, pour la première fois du feu parce qu'il voulait faire la cuisine.

—Monsieur d'Épinay, fit Marthe en se levant, dites-nous donc la dernière romance que vous avez chantée chez Mme de Lespars. Ces dames la demandent.

Le vicomte se dirigea avec empressement vers le piano et en fit résonner les accords.

—A propos, docteur, dit Mme de Lespars en se tournant vers Joffrin de Laval, après que le vicomte eût recueilli les applaudissements que lui méritaient sa charmante voix de ténor conduite avec un art et un goût exquis, à propos, que m'a-t-on appris ce soir que vous aviez été appelé aujourd'hui pour constater un horrible crime?

—Cela est vrai, madame, répondit le docteur.

—Qu'est-ce que c'était que ce crime? — Un assassinat commis par une femme sur son mari.

—Oh! l'horreur!

—Et pour quelle cause? demanda le général.

—Pour cause d'adultère.

—De la femme?

—Non pas! du mari!

Le marquis de Luxeuil haussa les épaules.

—Quand je vous affirmais, dit-il que la société marchait de mal en pis. Une femme qui tue son mari pour cause d'infidélité. Mais on dépeuplera le monde si ce bel exemple est mis en principe!

—Ah! monsieur de Luxeuil! dit en riant Mme de Lespars, c'est la critique de votre sexe que vous faites là!

—Mais non, madame! c'est son apologie.

—Quoi! l'infidélité chez l'homme est une vertu?

—Je pose en fait qu'il n'y a pas de plus mauvaise mari que celui qui observe strictement la fidélité conjugale.

A cette maxime monstrueuse prononcée de la voix la plus aimable, toutes les femmes, même celles que la question intéressait médiocrement, se récrièrent avec un ensemble parfait.

—Je m'explique, mesdames reprit le vieux marquis, vous jetez les hauts cris en ce moment parce que l'oiseau féminin parle plus fort que la raison; mais, si vous daigniez réfléchir, vous seriez toutes de mon avis.

—Jamais! dit une jolie brune, mariée depuis un an à peine et qui passait pour adorer son mari.

—Madame de Ludes, les femmes n'ont droit à la discussion, en question semblable, qu'après cinq ans de ménage.

—Mais je réclame au nom de ces dames! dit la jolie brune.

—Eh! mon Dieu! ces dames ne réclament pas; elle font opposition pour la forme, au fond elles sont de mon avis.

—Nous demandons, cher oncle, à ce que vous développez vos théories, dit Marthe en souriant, tandis que le vicomte d'Épinay la couvait d'un regard de flammes.

—Qu'est-ce qu'un mari fidèle? fit M. de Luxeuil en jouant avec sa tabatière d'or tout incrustée de lapis.

—Ce ne serait pas vous, marquis, si vous vous fussiez marié, interrompit Mme de Lespars.

—Je l'avoue et je le confesse avec une sorte de vanité, madame. Eussé-je eu le bonheur sans égal de presser dans mes mains des doigts aussi micieux que les vôtres, que je n'eusse certes pas manqué à mes principes. Mais un mari fidèle, mesdames, c'est tout simplement le boulet que les chaînes du mariage rivent à vos jolis pieds. Vous ne pouvez faire trois pas sans lui. Vous n'avez pas une minute de liberté. Monsieur est là, toujours là. D'ordinaire bougon, grognon, fort de sa vertu dont il vous assomme à tout propos. Car no-

tez bien que l'amabilité n'est nullement une conséquence de la fidélité: bien au contraire! Du moment qu'un homme n'a rien à se faire pardonner, quand il n'a plus rien à désirer, il n'y a plus pour lui nécessité d'être galant et il devient désagréable. Celui, au contraire, qui a la conscience bourrelée, qui se sent écrasé sous le poids de ses péchés mignons, celui-là revient au bercail empressé de réparer ses fautes. Ses courses fugitives lui font d'ailleurs, paraît-il souvent la femme plus jolie et, lorsqu'il se remet à ses pieds, implorant un pardon toujours accordé, quelle gloire pour la femme qui est bien certaine alors de triompher de toutes ses rivales! Eh, mon Dieu! ce sentiment est avouable puisqu'il est naturel. Pour apprécier un mets délicat il faut avoir le palais exercé, demandez à Laubespin et pour qu'une femme soit fière de l'amour d'un homme, il faut que cette femme ait beaucoup aimé, car, en somme, le triomphe véritable ne s'établit jamais que par la comparaison.

La partie masculine de l'assemblée applaudit en riant au cours de morale facile du vieux gentilhomme. Les femmes se regardèrent, et un va-et-vient rapide d'événements fut toute la protestation qui se manifesta.

Paul avait écouté attentivement ce que venait de dire son oncle. Se tenant à l'écart, suivant son habitude, les yeux fixés sur Marthe qui ne daignait pas faire attention à lui, il avait suivi anxieusement les phases du petit discours du marquis. Lorsque celui-ci eut achevé, Marthe sourit.

Paul baissa tristement la tête.

—Alors, reprit Mme de Lespars, suivant vous, monsieur de Luxeuil, nous ne savons pas apprécier les triomphes calmes et remportés loin du bruit de la foule.

—Vous ne les appréciez pas, répondit le vieux gentilhomme, parce qu'ils ne sont pas appréciables. Quel cas peut-on faire de l'amour d'un homme qui n'a jamais aimé?

Le cas que je ferais, moi, dit M. de Laubespin, d'un buveur qui se serait abreuvé toute sa vie d'eau claire et qui s'extasierait en dégustant mon roman de 1839. Du roman ou du surènes serait pour lui la même chose.

—Donc, messieurs, dit la jolie brune, pour bien aimer sa femme il faut d'abord bien la tromper?

—Incontestable! fit M. de Luxeuil d'un ton convaincu.

—Oh! firent toutes les dames qui sentaient qu'une manifestation était nécessaire.

—Mais dit Mme de Lespars si nous tenions le même langage que diriez-vous?

—En ma qualité de vieux garçon et d'admirateur passionné de votre sexe, madame, répondit galamment le marquis, j'applaudirais des deux mains.

—C'est un cours d'infidélité conjugale en partie double que vous faites là! dit en riant le docteur Joffrin.

—Bah! fit M. de Luxeuil, vous docteur, qui, par profession, vous trouvez en contact perpétuel avec toutes les plaies humaines, physiques et morales, vous ne pouvez nier mes assertions.

—Je ne nie jamais, parce que je crois à peu de choses; mais ce que je suis en mesure d'affirmer, c'est qu'en fait d'infidélité de la femme, quatre-vingt-dix fois sur cent, le vrai coupable c'est le mari.

—Bravo! s'écria Mme de Lespars.

—Et mon affirmation, continua le docteur, s'applique à toute l'échelle sociale, depuis son premier jusqu'à son dernier échelon. On ne se cache pas avec son médecin, et nous pouvons jeter la sonde jusque dans les crevasses les plus profondes du cœur. Je dois le dire, à la louange de ces dames, les femmes valent dix fois mieux que nous, et plus on descend les degrés sociaux plus on est convaincu de cette vérité. Toutes les femmes qui se ma-

rient, à quelques rares et monstrueuses exceptions près, s'unissent à l'homme qu'elles ont choisi, ou qu'on leur a imposé, avec la ferme intention de suivre sans dévier la ligne des devoirs. Qui les pousse en dehors de cette voie? Le mari, et toujours le mari. La femme est aimante par tempérament et fidèle par complexion: son esprit seul aime à courir les champs de l'inconnu.

(A Continuer.)

La Gazette de Sorel

samedi matin, 14 Mars 1863.

Correspondance Parlementaire.

Québec 8 Mars 1863.

A trois heures, hier, l'orateur prit son siège et M. Scott d'Ottawa présenta à la Chambre le rapport du comité sur le bill des écoles séparées avec certains amendements.

M. Abbott introduisit aussi un bill en faveur des débiteurs insolubles dans le Bas-Canada. Le solliciteur général exposa en même temps à la Chambre les principaux traits compris, dans le cadre du bill. Il dit que le gouvernement n'ignorait pas les difficultés qu'il devrait nécessairement rencontrer dans une mesure où il s'agissait également des droits du créancier et du débiteur sans égard aux préjugés que le peuple pouvait entretenir sur ce sujet.

L'intention du gouvernement était d'assimiler son bill à la loi en force dans le Haut-Canada. Qu'il croyait nécessaire en présentant ce bill de définir quelle classe de personnes devraient en recevoir le bénéfice. Que dans le Haut-Canada le sentiment universel favorisait également le commerçant actuellement dans les affaires commerciales et ceux qui ne l'étaient pas.

L'hon. J. H. Cameron dit que ce cas rencontrait deux difficultés, qu'il y avait deux modes d'action à suivre, l'un de proposer la mise du témoin en liberté, l'autre de le censurer, mais que l'un et l'autre cas amènerait une discussion sur le mérite de la question.

L'hon. J. S. McDonald était d'opinion que cette question soulevée sur un point de loi apparaissant pour la première fois dans la chambre, on devait en remettre la discussion à mercredi prochain.

M. Sicotte, vu l'absence d'informations relatives au mérite de la cause, espérait que la chambre consentirait à remettre la considération du rapport à mercredi, ordonnant la libération du témoin, avec l'entente qu'il serait de nouveau mis sous garde ce jour là.

L'hon. J. H. Cameron acceptait la suggestion du Procureur-général Est, disant que dans cette circonstance le comité avait droit de faire comparaitre le témoin et de l'arrêter de nouveau.

M. Sicotte dit qu'en Angleterre en pareille circonstance le comité se contentait de rapporter le fait devant la chambre, (écoutez, écoutez.)

L'hon. J. A. McDonald dit qu'en 1842 le comité pour l'élection de Southampton présenta un rapport de même nature pendant que le député dont l'élection était contestée occupait son siège et qu'il ne se retira qu'après avoir donné ses explications.

L'hon. L. V. Sicotte, ne voyait rien qui put justifier le comité d'ordonner l'arrestation d'un membre dans cette occasion, à moins d'avoir des craintes plausibles de son évasion probable.

L'hon. A. A. Dorion, croyait que le membre pour Verchères, n'avait en d'autres motifs d'action que de connaître le sentiment de la Chambre sur un point qui pouvait être différemment interprété par les deux Chambres, et que la coutume anglaise était d'informer la Chambre des raisons données par le témoin comme motif de son refus de répondre aux questions qui lui étaient posées.

M. Joly croyait que le témoin n'avait pas été sommé régulièrement de paraître devant le comité et qu'en conséquence le comité n'avait aucun pouvoir sur lui et qu'il pouvait refuser de répondre.

L'hon. A. A. Dorion prétendit qu'en Angleterre le comité rapportait devant la chambre les faits sur quoi il basait son action, et il maintenait que le comité devait faire rapport à la Chambre des questions que le témoin s'objectait à répondre avec les motifs de ces objections.

L'hon. J. H. Cameron proposa l'ajournement des débats à mercredi ce qui fut agréé et la Chambre s'ajourna.

Canada et que beaucoup désiraient prendre avantage de sa passation.

M. Cartier croyait que le bill était une compilation d'un bill de Banqueroute venant d'un de ses amis et qu'il pensait que M. Abbott cherchait à s'approprier le mérite de la mesure dont les principaux caractères se trouvaient dans l'ordonnance du Conseil Spécial et la 7e Viet. Chap. 10.

M. Abbott lui répondit qu'il se serait épargné beaucoup de paroles, s'il eut eu la patience d'attendre et de voir le bill.

L'hon. M. Rose désirait savoir si cette mesure aurait un pouvoir rétroactif, et le solliciteur général lui répondit qu'elle n'affecterait les intérêts des créanciers et des débiteurs que de la date de sa passation.

Québec, 10 mars 1863.

Lundi, à trois heures, l'orateur de la chambre d'assemblée reprit son siège et la chambre siégea à huis-clos pendant près d'une heure.

M. Langevin président du comité d'élection pour le comté de Verchères fit rapport que M. Kierzkowski le membre siégeant pour ce comté, après serment prêté, avait refusé de répondre comme témoin, à certaines questions que le comité lui avait posées et, en même temps, il dit que sur ce refus, le comité avait cru de son devoir d'informer la chambre de ce fait et d'ordonner au sergent d'armes d'arrêter et de tenir ce M. sous sa garde. M. Langevin croyait agir en conformité à la 97ème clause de la loi des élections et qu'il devait informer la chambre parce que le témoin devant le comité était aussi un membre de cette chambre.

M. Sicotte dit que cette question était toute nouvelle et qu'il apprenait que le conseil législatif venait de décider un cas de même nature, dans un sens inverse à celui du comité. Qu'en conséquence, il était d'opinion de remettre la discussion du rapport à mercredi prochain.

L'hon. J. H. Cameron dit que ce cas rencontrait deux difficultés, qu'il y avait deux modes d'action à suivre, l'un de proposer la mise du témoin en liberté, l'autre de le censurer, mais que l'un et l'autre cas amènerait une discussion sur le mérite de la question.

L'hon. J. S. McDonald était d'opinion que cette question soulevée sur un point de loi apparaissant pour la première fois dans la chambre, on devait en remettre la discussion à mercredi prochain.

M. Sicotte, vu l'absence d'informations relatives au mérite de la cause, espérait que la chambre consentirait à remettre la considération du rapport à mercredi, ordonnant la libération du témoin, avec l'entente qu'il serait de nouveau mis sous garde ce jour là.

L'hon. J. H. Cameron acceptait la suggestion du Procureur-général Est, disant que dans cette circonstance le comité avait droit de faire comparaitre le témoin et de l'arrêter de nouveau.

M. Sicotte dit qu'en Angleterre en pareille circonstance le comité se contentait de rapporter le fait devant la chambre, (écoutez, écoutez.)

L'hon. J. A. McDonald dit qu'en 1842 le comité pour l'élection de Southampton présenta un rapport de même nature pendant que le député dont l'élection était contestée occupait son siège et qu'il ne se retira qu'après avoir donné ses explications.

L'hon. L. V. Sicotte, ne voyait rien qui put justifier le comité d'ordonner l'arrestation d'un membre dans cette occasion, à moins d'avoir des craintes plausibles de son évasion probable.

L'hon. A. A. Dorion, croyait que le membre pour Verchères, n'avait en d'autres motifs d'action que de connaître le sentiment de la Chambre sur un point qui pouvait être différemment interprété par les deux Chambres, et que la coutume anglaise était d'informer la Chambre des raisons données par le témoin comme motif de son refus de répondre aux questions qui lui étaient posées.

M. Joly croyait que le témoin n'avait pas été sommé régulièrement de paraître devant le comité et qu'en conséquence le comité n'avait aucun pouvoir sur lui et qu'il pouvait refuser de répondre.

L'hon. A. A. Dorion prétendit qu'en Angleterre le comité rapportait devant la chambre les faits sur quoi il basait son action, et il maintenait que le comité devait faire rapport à la Chambre des questions que le témoin s'objectait à répondre avec les motifs de ces objections.

L'hon. J. H. Cameron proposa l'ajournement des débats à mercredi ce qui fut agréé et la Chambre s'ajourna.

Division de Lanaudière.

L'Ordre vient de publier un article dans lequel on lit entr'autres choses ce

qui suit:

" Nos amis de la Division de Lanaudière ont deux victoires à remporter dans cette élection: la première contre l'ancien parti ministériel, qui s'est rallié avec une touchante unanimité autour de M. Olivier et de Lanaudière, la seconde contre un préjugé qui commence à devenir dangereux dans certains comtés, le préjugé Cultivateur. Dans de pressants besoins nous avons vu des partis aux abois improviser un candidat cultivateur, et pour le faire réussir prêcher la haine et la défiance contre les professions libérales.

" Ces discours d'expédition ont été imprudemment jetés dans la foule, et y ont flêté de mauvais instincts et des ambitions déplorables. Autrefois c'étaient les cabaleurs politiques qui inventaient ces candidats d'occasion, aujourd'hui, grâce au préjugé dont nous parlons, ce sont ces candidats qui s'imposent d'eux-mêmes, et qui à leur tour répètent sincèrement les discours hypocritiques qu'ils ont entendus prononcer par des cabaleurs politiques un jour où ils avaient besoin d'eux. C'est grâce à ce préjugé que la candidature de M. Yale a pu prendre consistance.

" Nous regrettons d'avoir à dire à notre confrère qu'il ne pouvait être plus sévère envers le Dr. Paquet, le candidat qu'il supporte, qu'il ne l'a été dans ces ligues, car ce M. est un de ceux qui, nous sommes peiné de le dire, lors de la dernière élection pour cette division, a exploité ce préjugé de cultivateur qui aujourd'hui menace de lui devenir fatal.

" Notre confrère commet aussi une erreur, lorsqu'il dit que M. Olivier est un ancien ministériel, car ce M. a toujours appartenu au parti vraiment libéral, mais il n'est pas un de ces hommes qui, incapables de marcher seuls, s'attachent au char d'un parti et se laissent conduire aveuglément là où on les mène, sans jamais opposer la moindre résistance d'opinion ou de volonté.

" Les hommes indépendants de caractère doivent être préférés à ces satellites qui ne sont pas capables d'autres mouvements que de tourner autour de l'astre principal. Et, quant aux capacités réelles qui sont nécessaires à un conseiller législatif, quant à l'instruction solide, il n'y a pas de comparaison à établir entre MM. Olivier et Paquet.

" Le Pays a publié un article à peu près dans le même sens que celui de l'Ordre, à tel point qu'on les croirait le produit de la même plume.

" S'il y a indifférence, comme le dit le Pays, dans certaines parties de cette division, c'est en grande partie la faute de M. Paquet et de plusieurs de ses partisans qui ont porté le découragement parmi les hommes instruits qu'ils y ont rendu impuissants, à force de prêcher aux cultivateurs, que parce que M. Olivier était avocat et que M. Lajoie était cultivateur, ce dernier devait être préféré. On a pris ces MM. au mot et aujourd'hui on préfère un homme comme M. Yale, aux trois autres qui sont des hommes instruits. Vous répondez MM. ce que vous avez semé. Et rappelez-vous que nous vous l'avons prédit!

" M. Olivier n'est pas et n'a pas été un libéral, dit-on. Comment prouve-t-on cet avancé? Est-ce parce que M. Olivier est resté neutre dans une élection de comté de Berthier, entre un homme qui se disait libéral et dont le premier vote en chambre a été donné contre son parti, et un autre homme qui se disait ministériel et en faveur duquel M. Olivier a refusé de voter?

" Voilà sur quoi l'on s'appuie pour répéter, sur tous les tons, que M. Olivier n'est pas un libéral. Cette accusation vaut autant que celle portée, par certains hommes peu scrupuleux sur les moyens, que M. Olivier ne devait pas être élu parce qu'il n'était pas catholique ni cultivateur!

" Nous maintenons que M. Olivier a toujours professé en politique des opinions libérales, et nous ne croyons rien dire de trop en mettant nos confrères en demeure de prouver le contraire.

" Le journal, l'Echo des Campagnes, que M. Olivier a rédigé avec un talent supérieur et une rare indépendance d'opinion, est une preuve de ce que nous maintenons.

" Et si, aujourd'hui, on ose dire qu'il n'est pas un libéral convaincu et éprouvé, c'est parce qu'il s'est toujours tenu à l'écart des chercheurs de popularité et des hâbleurs, qui, pour s'en venger, ont amené, dans la Division de Lanaudière, les préjugés populaires contre lui et ont voulu le perdre au moyen de noires calomnies déshonorantes pour leurs auteurs.

" Aussi longtemps que les canadiens chercheront ainsi à rabaisser les hommes d'un ordre supérieur, tant sous le rapport de l'honnêteté personnelle que sous le rapport de l'instruction, les charlatans, de la trempe des Yale, essayeront de s'imposer au peuple.

" L'on n'a pas oublié le programme publié par M. Olivier lors de la dernière élection, et ses adversaires les plus acharnés, ceux même qui n'agissent que par vengeance, rancune ou jalousie personnelle, ne sont pas capables de nier que la réputation d'honnêteté et de respectabilité personnelles de ce M. ne soit un gage qui assure l'exécution des promesses écrites faites par lui.

" Et les électeurs de Lanaudière ne sont de pas ceux qui croient que les honnêtes gens ont deux consciences, l'une honnête

qu'ils mettent au service des intérêts de la vie privée, l'autre malhonnête et toujours prête à se souiller d'avantage dans la vie publique. Un honnête homme sera également honnête dans la vie privée et dans la vie publique. Est-ce qu'il se trouve parmi les adversaires de M. Olivier des hommes qui prétendent le contraire?

" Le Pays dit au sujet de cette élection entr'autres choses:

" Nous sommes très étonnés qu'on n'en soit pas encore venu à une entente. S'il y avait quatre partis dans la division de Lanaudière, nous comprendrions la raison d'être de quatre candidats. Mais quand on a raison de croire, surtout parce que tous ces messieurs se déclarent en faveur du gouvernement actuel, qu'il n'y a qu'un seul parti dans la division Lanaudière, qui pourra s'expliquer le fait d'un si grand nombre de candidats, autrement que par l'existence de considérations locales ou de rivalités personnelles! Et nous l'avons franchement dit, il est encore difficile, quand on a en tant d'occasions d'apprécier la haute intelligence et le désintéressement de la plus part des hommes influents de cette partie du pays, il est encore difficile, disons-nous, de s'attacher à cette dernière hypothèse. Il faut plutôt croire qu'on n'a pas encore réfléchi sérieusement sur l'importance de cette élection, sur la nécessité de s'entendre et sur l'excellente opportunité qui s'offre de ne pas créer de divisions inutiles.

" Une considération qui doit guider nos amis en particulier et tous les électeurs de cette division en général, c'est le passé politique des divers candidats. Il est bien certain que des hommes qui ont toujours été en faveur des principes sur lesquels le ministère actuel a été constitué offrent bien plus de garanties de sincérité que des hommes qui ne se prononcent en faveur du ministère actuel que depuis quelque temps.

" Entre ces deux catégories d'amis du gouvernement et sans repousser cette dernière, on ne peut faire mieux que de donner sa confiance à la première.

" Puis notre confrère se prononce en faveur de M. Paquet sans prendre en considération le fait que, comme candidat pour le conseil législatif, M. Olivier est un homme bien supérieur à M. Paquet.

" Sans alléguer aucun fait contre le passé de M. Olivier, notre confrère insiste cependant, mais sans repousser tout à fait la candidature de M. Olivier, que ce M. n'est pas un libéral sincère et qu'il est un nouveau converti.

" On parle du passé de M. Paquet. Ce M. peut avoir, comme M. Olivier, toujours appartenu au parti libéral, mais si son avenir politique est aussi humble que son passé, cette considération ne doit pas, seule, dans l'opinion de notre confrère, l'emporter sur toutes les autres. Il faut aussi, pour être juste, mettre en ligne de compte les capacités, les lumières, l'instruction et l'expérience de la chose publique, que M. Olivier possède sur son concurrent à un degré supérieur, et indiquer clairement en quoi le passé de M. Olivier a été hostile au parti libéral.

" Nous ne disons pas cela, afin de rabaisser la candidature de M. Paquet qui est un homme fort intelligent, mais nous prétendons que, comme candidat pour le conseil législatif, dans l'opinion des hommes impartiaux et qui se préoccupent d'avantage de l'intérêt du pays, ce M. est bien inférieur à M. Olivier. M. Olivier rendrait à la législation du pays de bien meilleurs services qu'on ne pourrait en attendre de M. le Dr. Paquet. Cette considération doit sans doute peser dans le poids de la balance.

" Nous croyons que nos confrères en mettant ainsi en suspicion les déclarations de principes de M. Olivier, et en repoussant comme ils le font avec ou sans réticences, la candidature de ce M., commettent une injustice gratuite et qui est propre à aliéner un grand nombre d'électeurs influents de la Division qui appartiennent au parti libéral et qui supportent M. Olivier.

" Nous croyons aussi que nos confrères ont puisé leurs informations, à l'égard de M. Olivier, à des sources, qu'après un peu d'examen, ils auraient reconnu comme suspects.

" D'après les nouvelles qui nous parviennent de la Division, des quatre candidats, MM. Olivier, de Lanaudière, Yale, et Paquet le premier est celui qui a le plus de chances de réussir.

Fête Publique.

Conformément à l'invitation du Maire, la ville de Montréal a consacré la journée de mardi à fêter le mariage du prince de Galles. Tous les volontaires de la ville étaient sous les armes; on les a fait parader de midi à 3 heures. Après une décharge de 100 coups de canon, il y eut à la montagne un combat simulé, livré contre la batterie de campagne du major Stevenson, placée sur le sommet de la montagne et soutenue au pied, vis-à-vis du réservoir, par les Royaux et un bataillon d'artillerie à pied. Les Victoria Rifles et les Chasseurs-Canadiens avaient reçu ordre de soutenir l'attaque pendant que le régiment du prince de Galles, et plusieurs autres compagnies tenteraient l'escalade.

" L'aspect de ce combat fut tout à fait saisissant. Les détonations grandioses de l'artillerie, le bruit éclatant de la fusillade semblaient transporter tous les spectateurs; la joie, la gaieté et l'enthousiasme

me même se liaient sur toutes les figures.

" Un incident fâcheux a failli convertir ce simulacre en un combat sérieux et sanglant entre les Chasseurs-Canadiens et le bataillon d'artillerie à pied chargé comme nous l'avons dit déjà, de défendre la montagne contre les envahisseurs. Scit par maladresse du commandant Dyde qui, en donnant aux Chasseurs-Canadiens l'ordre d'emporter la position, n'aurait pas prévenu le bataillon d'artillerie à pied d'abandonner le champ de bataille, soit par malice, ce dernier a refusé de céder; et bien plus, l'un des soldats de ce corps a déchargé son fusil, à bout portant, dans la figure de l'adjudant Beaubien, du régiment des Chasseurs, et l'a blessé grièvement.

" L'obstination de ce bataillon et ce coup de feu furent considérés par quelques officiers des Chasseurs comme l'effet de la malveillance et de la malice. C'est pourquoi, l'un de capitaines, voulant venger son adjudant et exécuter l'ordre primitif de s'emparer du mamelon, ordonna sérieusement une charge à la baïonnette; il fut un instant où un conflit sanglant parut imminent; un coup de sabre fut donné par un officier, un soldat anglais frappa un Chasseur avec le canon de son fusil, et le combat allait devenir presque général lorsqu'arriva heureusement le lieutenant Col. Couriel qui s'interposa et parvint à ramener l'ordre.

" Après cet incident malheureux, les différentes compagnies reprissent leurs lignes; elles se rendirent sur la rue Sherbrooke et de là à l'arsenal pour y déposer leurs armes.

" Ce jour de fête s'est terminé par un feu de joie sur la montagne et un feu d'artifice. On a dépensé pour le feu de joie au-dessus de 100 barils de goudron, et 3 chaudières de charbon, et cinq cordes de bois.

" Il y a eu aussi illumination de plusieurs édifices tels que l'Hôtel-de-Ville l'Ecole Normale, Terrapin, Cosmopolitan Hotel, le Séminaire, le collège des Jésuites, The London and Liverpool Insurance Company, St.-Lawrence Hall et deux ou trois autres.

" Une procession aux flambeaux, composée d'étudiants en médecine, et masquée, a défilé dans les rues St.-Jacques et Notre Dame. Dans la première rue, ils ont été assaillis, nous dit-on, par une troupe de gamins, mais grâce à leur nombre et à l'esprit de corps qui caractérise singulièrement cette classe d'étudiants ils ont facilement repoussé leurs agresseurs, et ont été quittes pour quelques coups de cannes que plusieurs d'entre eux ont reçus dans la mêlée — Le Pays.

VARIETES.

" L'Inquirer parlant des moyens pratiques de Colonisation que nous avons indiqués s'écrie: "ou est le clergé protestant qui soit prêt à suivre ce patriotique exemple. Le journal "The Echo" disait dernièrement, que quelque chose devait être fait avec l'aide de Dieu. Cela est très pieux mais peu pratique. Des moyens pratiques sont cependant ce qu'il nous faut!"

" Nous regrettons de voir que, jusqu'à présent, nos paroles ont trouvé plus d'écho chez nos confrères anglais que chez nos confrères français.

" ECHAUFFOURÉE A DETROIT.—Quoique le nègre soit reconnu depuis peu comme le modèle de toutes les vertus, cependant il est homme et sujet à des tentations que la faiblesse humaine l'empêche parfois de surmonter. Tel est un noir de Détroit, qui a commis les derniers outrages sur une jeune fille blanche de cette ville. Tandis qu'on le conduisait vendredi à la cour pour y subir un premier interrogatoire, l'indignation faisait son chemin dans le peuple, qui en arriva bientôt au paroxysme de la fureur.

" Lorsque le coupable sortit du prétoire pour être reconduit à la prison par quelques soldats, des blancs exaspérés se jetèrent sur lui et essayèrent en vain de l'arracher à ses gardes pour en faire une justice sommaire. Ne pouvant atteindre l'objet de leur colère, ils se contentèrent à de répréhensibles excès contre des gens de couleur voisins de la prison. Trente maisons appartenant à des Africains ont été brûlées; quinze ont été tués; un plus grand nombre ont été blessés. On a fait venir en toute hâte un régiment de l'intérieur, qui n'a dissipé qu'à grand-peine cette foule furieuse.

" Samedi matin, la tranquillité était rétablie. Quand un noir première cause de cette échauffourée, attend son sort dans la prison de la ville.

" MULES BRULÉS.—Sur les vingt wagons détruits il y a quelque temps par les sécessionnistes sur le chemin de fer de Louisville, il y en avait quinze remplis de mules, qui ont été brûlés vivants. Les confédérés ne s'en sont aperçus que lorsque leurs hennissements désespérés s'élevèrent pevoilés ces pauvres bêtes, et qu'il n'était plus temps de les sauver.

" UN BRAVE SERGENT.—Il est question d'ériger à Nashville un monument au sergent S. Las Herring, tué à la bataille de Murfrees.

boro. Dans cette rencontre, les cavaliers d'Anderson refusaient de marcher à l'ennemi et la contagion menaçait de gagner le corps d'armée...

SUICIDE D'UN VEAU.—Un veau appartenant à M. L. Moris, de New-Haven (Connecticut), vient de donner un exemple bien rare d'amour filial...

MEXIQUE.—Nous avons des nouvelles de Vera Cruz en date du 17 février et d'Orizaba jusqu'au 15. Elles ne mentionnent aucun fait important...

CURIEUSE ET IMPORTANTE DECISION.—Deux condamnés à mort, Moses Loewenberg et le fameux Chs. Jeffers, s'étaient pourvus auprès de la cour suprême de New-York...

La cour a répondu cette argumentation et décidé que le bill de 1860 laisse subsister la peine de mort. Mais elle a en même temps reconnu que ce bill ne spécifie aucun genre de supplice...

Prix des Marchés Comparés de Sorel et de Montréal.

Table with columns for Sorel and Montreal prices for various goods like flour, grain, and vegetables.

CERCLE D'UNION ET Institut des Artisans de Sorel.

Une assemblée générale des membres de cette institution, sera tenue en la Salle ordinaire des séances le DIX-SEPT MARS courant...

ASSOCIATION OF UNION AND Mechanic's Institute of Sorel. A general meeting of the members of this institution will be held on the 17TH MARCH...

GRAND CONCERT DE CHARITÉ!! Hotel de Ville, SOREL. JEUDI, le 17 MARS 1863.

Le Programme sera publié dans le prochain No. de la Gazette de Sorel. CHS. D. PARADIS. Directeur

THE LIVERPOOL AND LONDON Fire and Life Insurance Company. Capital.....£2,000,000 stg.

THE ROYAL Insurance Company of England. CAPITAL.....£2,000,000 stg.

THE undersigned having been appointed agent of these companies, continues to insure Buildings and all other description of property against loss, or damage by fire, on the most favourable terms...

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE RICHELIEU.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE RICHELIEU. Le onzième jour du mois de Mars mil huit cent soixante et trois.

EN VACANCE. No. 2572. FRANÇOIS XAVIER MILLETTE, cultivateur, de la paroisse St. Guillaume d'Upton, dans le District d'Arthabaska.

Demandeur, JOSEPH MORIN, ci-devant cultivateur de la paroisse de St. David, dans le District de Richelieu et maintenant absent de cette Province.

Défendeur, IL EST ORDONNÉ, sur la requête de M. Adolphe Germain, Ecr. Avocat du Demandeur qu'en tant qu'il appert par le retour de Pierre Beninc, huissier, juré de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, annexé au Bref de Sommation émis en cette cause, le Défendeur a l'avisé son domicile en cette Province du Canada, et devant c. nettement la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit Défendeur, par un avertissement à être deux fois inséré en anglais dans le papier nouvelle publié en la Cité de Montréal, appelé The Montréal Herald et deux fois en langue Française dans le papier nouvelle publié en la ville de Sorel, appelé "La Gazette de Sorel", soit notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la Demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

A. N. GOUIN. G. C. C.

L. R. HAYDEN, ARPENTEUR, Rue Charlotte, Sorel, Sorel 13 août 1862

ALFRED COUTU, Huissier (Cour Supérieure.) BERTHIER EN HAUT, (B.-C.)

LA PERFECTION DE LA SCIENCE MEDICAL DU SIECLE.



Cinquante années d'expériences pratiques. ONGUENT D'HOLLOWAY.

La grande vente de cet Onguent et le faveur universelle avec laquelle il est uniformément reçu prouve d'une manière concluante qu'il est efficace puissamment sur les maladies. Pendant 59 ans il a subi l'épreuve du monde civilisé, sa propriété attestée ses vertus merveilleuses. Un fait aussi connu rend autre commentaire superflu.

MALADIES DE LA GORGE ET DE LA POITRINE. La Diphtérie ou mal infect de la gorge, l'Équinancie, les Rhumes, Érouvements, l'Influenza, le Catarrhe, l'Asthme, les bronchites, la Pleurésie, etc. etc., sont les résultats des glandes de la gorge et des conduits de l'estomac. En frottant de l'Onguent sur les parties affectées il est promptement absorbé et soulage l'irritation, nettoie les passages du phlegme qui les obstrue, et par là donne une entière liberté aux organes de la respiration.

Les Pilules d'Holloway sont le meilleur remède connu au monde pour les maladies suivantes: Asthmes, Affections bilieuses, Boutons sur la peau, Douleurs d'entrailles, Coïques, Constipation, Consommation, Débilité, Indigestion, Jaunisse, Affections de foie, Lombago, Rhumatisme, Retention d'urine, Scrofule, Affections rénéricenne, Ver de toutes sortes, etc., etc., etc.

Liste des lettres non réclamées au Bureau de Poste de Sorel pendant le mois de FEVRIER 1863.

- Aurel Olivier, Girard Procope, Bouvier Joseph, Janmari Françoise, Billveau Joseph, Jodoin Eustache, Beauchemin Pierre, Lavallée Charles, Beauchamp Charles, Leclair Cécile, Saintmar Louis, Lange Ignace, Clement Chs. dit Lacou, Leclair J. Bte., Courcienne Josep, Lamontagne Josette, Caron Zoil, Long John, Cartier Charles, Latraverse Pierre, Clingnon Honoré, Robert Edouard, Cazavan Joseph, Moazzo Joseph, Cournoyer Batsé, Martel Michel, Clément C. père, Maureau Cyprien, Clément C. fils, Maureau Séraphin, Chapdelaine J. Bte., Neveu Elie, Simard Abraham, Ducharme Welly, Rousseau Raphaël, Driacho Ldonard, Plante Maxime, Ducap Mathias, Paul Pierre, Forcier Baptiste, Plante Pierre, Fontigny John, Paul Agnès, Gauthier Olivier, Ploquin Narcisse, Stedwarthy Richard, Paul Felix Mad, J. O. DUPLESSIS M. P.

S. U. PICHÉ, AVOCAT. A transporté son domicile de BERTHIER à SOREL dans la maison ci-devant occupée par le Dr. CADIEUX et voisine de l'HOTEL GAGNON.

LE NOUVEAU PAIN-KILLER.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

En offrant au Public ce Nouveau "PAIN-KILLER," nous désirons le lui commander d'une manière toute particulière, non-seulement comme étant le meilleur de tous les autres "Pain-Killer," et contenu dans des bouteilles beaucoup plus grandes et à des Prix correspondants, mais parce qu'il ne contient rien qui puisse faire craindre pour la sûreté de ceux qui en font usage. Il peut être appliqué extérieurement pour les

RHUMATISMES, NEURALGIE, MAUX DE DENTS, BRULURES, BLESSURES et CONTUSIONS, MAUX DE GORGE, DOULEURS DE REINS, etc. et il peut être pris intérieurement pour les COLIQUES, CHOLERA MORBUS, MAUX D'ENTRAILLES, DIARRHÉE, etc. etc.

Ce Remède a eu une grande circulation pendant les quatre dernières années, et son excellence peut être attestée par les milliers de personnes qui en ont fait usage.

Il est composé d'Ingrédients dont chacun est lui-même correctif, et qui combinés ensemble, forment un Liniment ou le "Pain-Killer" inimitable quant à ses qualités opératives.

Garantir quand il est employé à temps. Aucune famille ne devrait se priver d'une Bouteille de cet excellent Remède, de l'avoir sous la main à temps pour l'appliquer en cas d'accidents auxquels elle est sujette.

IL EST INOFFENSIF DE LE PRENDRE EN TOUT TEMPS. Une cuillerée de ce Remède, prise le matin dans un verre d'eau, rafraîchit la tête, dégage les yeux et communique une grande élasticité à tout le corps.

ELEXIR BALSAMIQUE VEGETAL DE DOWNS.

Cette médecine purement Végétale guérit les RHUMES et TOUX, le CATHARRE, l'ASTHME, le CROUP, les commencentement de CONSUMPTION,

et tous les maux de GORGE, de POITRINE, et de POUMONS. L'Élixir de Downs est resté le meilleur Remède depuis plus de TRENTE ANS.

Quelques doses de ce remède opèrent, quand toutes les autres Médecines ont été essayées. Il ne diminue pas seulement la Toux, mais il la guérit complètement en expulsant le phlegme en arrachant ainsi.

Des directions explicites se trouvent sur chaque bouteille et on donne en même temps un pamphlet dans lequel se trouvent un grand nombre de Certificats et des matières intéressantes à lire. LIREZ-LE ATTENTIVEMENT.

Il est agréable au Gout. Il n'y a aucun empêchement pour l'administrer aux enfants qui l'aiment assez pour en prendre excessivement, si on le leur permettrait. Prix: 25 cts., 50 cts., et \$1.00 la bouteille. A vendre dans toutes les villes et campagne du Canada.

JOHN F. HENRY et CIE., (Successors de J. M. Henry et Fils et N. H. Downs), Propriétaires, Waterbury, Vt. et Montréal C. E. 8 Nov. 1852.—lan.

JOHN GIROUX, HUISSIER. ET AGENT COLLECTEUR. RUE DU BORD DE L'EAU, VOISIN DE M. R. P. DEROIN. Berthier, (En-Haut.) Berthier, 7th Febr. 1863.

JOHN GIROUX, BAILIFF. AGENT & COLLECTOR, FRONT STREET, NEAR R. P. DEROIN'S. Berthier, (En-Haut.) Berthier, 7 Fev. 1863.

Sheriff's Sales.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places as mentioned below.

Superior Court, District of Richelieu. Sorel, to wit: } CHARLES ALEXANDER No. 306. } DRE FORNERET of the Parish of Berthier, in the District of Richelieu, Esquire, notary, Plaintiff, against Louis Bième dit Bourdelais, yeoman of the Parish of St. Joseph de Lanoraie in the said District and Henriette Contu, his wife, defendants, and M. Olivier & Armstrong, advocates and attorneys for plaintiff, distraints, to wit:

A land situate in the Parish of St. Joseph de Lanoraie in the District of Richelieu, containing two arpents in front, by about forty arpents in depth, joining in front to the Queen's highway, in rear partly to representatives of the said Louis Bième dit Bourdelais and partly to representatives Patrice Desrosiers bounded towards the north east side by the land formerly belonging to Joseph H. Rivieux, junior, and on the other side towards the south-west by Maxime Desrosiers, with a brick house, barn, stable, and other buildings there on erected.

To be sold at the church door of the said Parish of St. Joseph de Lanoraie on the SIXTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the THIRTY-FIRST day of MARCH next.

P. R. CHEVALLIER, Sheriff. Sheriff's Office, Sorel, 28th. February, 1863.

Vente par le Sheriff.

DISTRICT DE RICHELIEU. A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et TENEMENTS ci-dessous mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son état en vertu du chapitre trente-six des Statuts Révisés pour le Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire ou afin de charge excepté dans les cas de Vendition Exponas, dans lesquels la loi ne permet pas telles oppositions, devront être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les deux jours après le rapport du Bref.

Vendition Exponas. A LA FOLLE ENCHERE

Cour Supérieure, District de Richelieu, Sorel à savoir: } CHARLES ALEXANDER No. 306. } DRE FORNERET de la Paroisse de Berthier, dans le District de Richelieu, Esquier Notaire, demandeur: contre Louis Bième dit Bourdelais cultivateur de la Paroisse de St. Joseph de Lanoraie, dans le dit District et Henriette Contu son épouse; de défendeur; et Messieurs Olivier et Armstrong avocats et procureurs du demandeur, distraints, savoir:

Une terre située en la Paroisse de St. Joseph de Lanoraie, dans le District de Richelieu, de la contenance de deux arpents de front, sur environ quarante arpents de profondeur, tenant en front au chemin de la Reine en profondeur partie aux représentants du dit Louis Bième dit Bourdelais et partie aux représentants Patrice Desrosiers borné du côté nord-est à la terre ci-devant à Joseph H. Rivieux fils d'autre côté au sud-ouest à Maxime Desrosiers avec une maison en briques, grange, étable et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'Église de la dite Paroisse de St. Joseph de Lanoraie le Seizième jour de Mars prochain à onze heures de l'avant midi. Le dit Bref rapportable le trente unième jour de mars prochain.

P. R. CHEVALLIER Shérif. Bureau du Shérif } Sorel 28 Février 1863 }



ETABLISSEMENT FONDE EN

1844,

W. M. LUNAN,

Profite de cette occasion pour offrir ses meilleurs remerciements aux citoyens de SOREL, et des environs pour le patronage qu'ils lui ont libéralement accordé ces années dernières, et informe qu'il a reçu tout dernièrement, son assortiment complet et choisi,

D'Epicerie Nouvelles

WM. LUNAN, n'a ni la prétention ni l'intention de vendre au-dessous du prix courant, car il est généralement reconnu que les personnes qui le font ne peuvent avoir en mains que des articles d'une qualité inférieure. Il espère qu'après TRENTE ANS D'EXPERIENCE, dans ce genre de commerce il obtiendra du public, par son assiduité et sa constante attention aux affaires, la part de patronage dont on l'a toujours honoré jusqu'à ce jour. Il invite respectueusement ses amis et ceux qui ne l'ont pas encore honoré de leur visite de venir examiner ses marchandises et ses prix, afin qu'ils puissent se convaincre que sa BOUTIQUE est l'endroit où ils pourront se procurer une valeur bonne et réelle en retour de leur argent.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE THE.

SI vous voulez agir prudemment, vous ferez bien d'examiner le THE avec précaution avant d'en faire l'achat, car il est un fait bien certain c'est qu'il se vend une quantité bien grande de THE d'une qualité inférieure. Voulez vous vous procurer de bon thé rendez vous au MAGASIN D'EPICERIE de WM. LUNAN, et là examinez bien les ECHANTILLONS de THE de toutes sortes qu'on soumettra à votre observation. Vous vous convaincrez facilement que la MARCHANDISE est excellente et que les prix sont très réduits.

Ci-Suivent les articles qui se détaillent à l'établissement de Wm. Lunan.

- THE de CHOIX DU JAPON (extrafin)
- THE IMPERIAL d'un arôme supérieure.
- YOUNG HYSON, de la meilleure qualité,
- THE CONGOU pour déjeuner,
- VIEUX HYSON, une excellente préparation,
- CAFÉ JAVA, moulu tous les matins,
- SUCRE MUSCOVADA, brillant en barriques,
- SUCRE concassé en barrils,
- SUCRE JAUNE (ONCASSÉ, en barriques
- SYROP D'OR. 1re qualité, en barrils,
- MELASSE MUSCOVADO, 1re. qualité, en barrique,
- FARINES extra superfine, en barrils,
- FARINE do
- FARINE supérieure No. 1 do
- do No. 2 do
- FARINE en sacs, 1re qualité,
- FARINE de sarrasin do
- FARINE d'avoine en barrils,

POISSONS DE TOUTES SORTES.

Savons Chandelles, bougies, raisins, vermicelli, macaronis, gâtelles sèches, beurre, saindoux, fromages, pommes sèches, orange et citrons confits, noix, amandes, vinaigres, moutardes, chaudières, seaux, balais, tabacs, et généralement tout ce que l'on peut trouver dans une Boutique d'epicerie, de première classe.

AUSSEI :

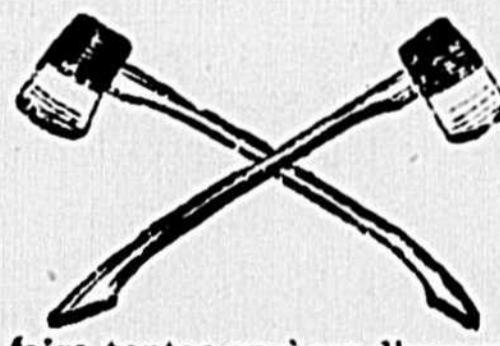
Un assortiment de toutes sortes de bonnes choses pour les fêtes, biscuits en tous les genres, pains de sarvie, lozenges et confiseries, en tous genres.

Rue du Roi, Sorel.

FORGE ! FORGE !

Augustin Portelance,  
RUE CHARLOTTE—SOREL

Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel, à des prix modérés et à des conditions libérales.



Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce que sa Forge est maintenant montée pour faire toutes espèces d'ouvrages en fer, telles que :

HACHES,

de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux batiments, et en général, tous espèces d'ouvrages en fer garantis de meilleure qualité possible. Il se flatte de pouvoir mériter une large part de patronage public.

AUGUSTIN PORTEANCE.  
rel 16 Octobre 1862.—a

BOUTIQUE

DE FERBLANTERIE.

Le Soussigné, tout en remerciant ses pratiques et le public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour saisit cette occasion pour les informer qu'il continue de garder à sa Boutique un GRAND ASSORTIMENT de

Ferblanterie & Ferronnerie

QU'IL VEND A DE TRES BAS PRIX.

M. N. RICHARD avertit aussi le public qu'il garde chez lui cinq hommes, afin que l'ouvrage soit fait à demande.

NARCISSÉ RICHARD,  
FERBLANTIER,

Maison de briques, Rue Augusta,

En face du Marché, Sorel.

Sorel, 29 juillet 1862.—aa

Victoria Hotel

PAR RALPH FISH.

Le soussigné annonce au public et à ses anciens pratiques qu'il a ouvert son Hôtel dans la maison de M<sup>re</sup> Veuve LAFLÈRE, ancien "Hotel Gagnon". La maison a été très bien réparée et est très propre à donner beaucoup de confort aux voyageurs. Il ne négligera rien dans ce but et il espère obtenir le même encouragement que par le passé.

On trouvera à sa barre les meilleures boissons et sa table sera fournie des meilleurs mets. Le lieu qu'il occupe est très central et très agréable. N'oubliez pas l'ancienne et la populaire maison connue sous le nom de

"VICTORIA HOTEL."

RALPH FISH.

Sorel Juin 1863.

Mode d'Hiver,

Pour 1863.

Enseigne

du

MOUTON

Noir,

Place

du

Marché,

Sorel.



A. BOUCHER

TAILLEUR.

Sorel 13 Aout 1862.

DR. HALLER,

Rue George.

Vis-à-vis le Couvent des Ursulines,

SOREL.

Sorel, 13 août 1867.

ESTABLISHED 1844,

WM. LUNAN.

Begs leave to return his most sincere thanks for the very liberal patronage which he has for so many years received from the citizen of SOREL, and vicinity and at the same time takes this opportunity of informing them that he has now received his usual complete and choice assortment of

FRESH GROCERIE.

Flour, Provisions, etc. WM. LUNAN does not pretend or intend to sell under cost price as it generally turns out that those parties who do so keep an inferior article. Having had THIRTY YEARS experience in the business, he feels confident that by honorable dealing and constant attention to business he will continue to receive as he has already received a share public of patronage. I would cordially invite all of my old customers and especially those who have not favoured me with a call to examine and test my goods and prices and satisfy yourselves that my store is the place to get good value for your money and the right change back.

A HINT ON TEA PURCHASING.

Consider well before you buy your TEA. If you a prudent purchaser would be, For'tis a fact which cannot be denied, That much inferior TEA is now supplied, You cannot well do better than procure LUNAN'S TEA for they are rich and pure, A who submit there samples to trial Acknowledge they are good beyond denial, And are they not as cheap as they are good Yes; that's a fact that's clearly understood, LUNAN'S are best and cheapest too, And these are what we recommend to you.

- EXTRA FINE JAPAN TEA (selected.)
- SUPERIOR FLAVOURED IMPERIAL,
- BEST YOUNG HYSON, a superior article,
- FRAGRANT breakfast Congou,
- VERY CHOICE OLD HYSON
- THE MANDARIN mixture a rich flavoured family tea,
- BEST JAVA COFFEE fresh ground every morning,
- HOGSHEADS BRIGHT muscavo to sugar,
- BARRELS CRUSHED, A sugar beat,
- BARRELS YELLOW crushed No. 1
- BARRELS DRY crushed,
- BARRELS No. 1 Golden Syrup,
- PUNCHEONS BEST Muscavo to Molasses,
- BARRELS SUPERIOR extra flour
- BARRELS EXTRA do
- BARRELS fancy,
- BARRELS superfine No. 1 do,
- do No. 2 do,
- BAGS Cornwell No. 1 do,
- VERY FINE Buckwheat flour,
- BARRELS Kiln Dried oatmeal,

FISH OF ALL KINDS.

Soaps, candles, raisins, vermicelli, macaroni currants, butter, lard, cheese, dried apples, barley, rice, hams, shoulders, spices of all kinds, candied lemon, orange and citron peels, nuts, almonds, vinegar, mustard, pails, buckets, brooms, tobacco, and every thing usually found in a first class family Grocery Store.

ALSO,

A supply of good things for the holidays kinds of Cakes small and large, plain and Ornamenta, Crackers, Biscuits, etc., and all kinds of Candies Cornucopias, Fancy Hearts Gum Drops, Lozanges etc., a to be sold at low prices.

KING STREET, SOREL.

Sorel, 13th. of December, 1862.

J. H. WRIGHT,

ENCANTEUR

ET MARCHAND A COMMISSION,

RUE DU ROI,

SOREL.

Sorel, 26 avril 1862.

EN GROS ET EN DETAIL

Une immense quantité

D'HUILE

DE

CHARBON

DE

PREMIERE QUALITE'

A VENDRE

PAR

WM. KELLY,

A TRÈS BON MARCHÉ!!

Prix en détail :

Seulement 40 SOUS par GALLON.

M. KELLY espère tant que par le bon marché et la bonne qualité de cet article, mériter le patronage de ses anciens pratiques, et celui du public en général qui en consomme.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

DE

MEUBLES

DE

MÉNAGE.



M. PARISEAU, a l'honneur d'informer les citoyens de Sorel, et le public en général, et tous ceux qui ont besoin de Meubles de Ménage, qu'ils pourront se procurer à son Magasin tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Il aura constamment en mains un assortiment très varié de MEUBLES DE MÉNAGE, pour Salon, Salles à Diner, Chambre à coucher, etc.

— TELS QUE, —

- Sofas—Canapés—Fanteuils—Berceuses
- Chaises—Table-à-Carte—Table-à-Diner, avec feuilles extra—Side-boards
- Chiffonniers—Garde-Robe — Lave-mains—Bois de lits—Bureaux de toilette—Comodes—Miroirs de toutes grandeurs—etc., etc.,

Faits dans les derniers goûts, avec élégance, solidité et avec les meilleurs matériaux. En venant rendre une visite à son Etablissement Canadien, l'acheteur pourra se convaincre qu'il peut se procurer tout ce dont il aura besoin, à des prix beaucoup plus bas qu'ils se vendent généralement ailleurs.

C. E. PARISEAU,

Ebéniste,  
No. 273, RUE NOTRE-DAME

Vis-à-vis l'Eglise des Récollets.

Montréal, 6 Septembre, 1862.

PROPRIETE

A VENDRE

Un magnifique lot à bâtir, sis sur la Rue George, vis-à-vis le CARRE ROYALE.  
Un autre lot sis sur la Rue King, avec maison et dépendance le tout en bon ordre.  
S'adresser au soussigné

J. G. CREBASSA Jur.

Sorel 27 mai 1862.

A VENDRE

A DES PRIX REDUITS, CHEZ

MEILLEUR & CIE,

71 Grande Rue St. Jacques, 71

Poeles à Charbon "Albanians." "Mamcuths" "Globe" &c., &c.

Poeles de cuisine pour le bois et pour le charbon. Poeles simples et doubles. Tous nos patrons ont su i des améliorations tout à fait récentes et méritent examen.

MEILLEUR & Cie

71 Grand Rue St. Jacques

Montréal, 17 octobre 1862.

W. LUNAN,

BAKER

CONFECTIONNER & GROCER

WHOLESALE & RETAIL

KING STREET SOREL.

Remember the Old Stand

Sorel 22nd January 1862. 12 April 59.

W. LUNAN,

BOULANGER

CONF'EUR ET EPICIER.

EN GROS ET EN DETAIL

RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU

MAGASIN ACHALANDÉ

Sorel, 22 janvier 1862.—12 avril 59.

DAVID FINLAY,

TAILLEUR,

VIS-A-VIS LE MAGASIN DE

R. H. KITSON ECR.

Sorel, 17 août 1862.

La Gazette de Sorel.

Journal publié dans les intérêts du District de Richelieu,

LE JEUDI ET SAMEDI MATIN DE CHAQUE SEMAINE.

PAR

G. I. BARTHE,

Propriétaire-Rédacteur.

BUREAU RUE DU ROI.

TERMES D'ABONNEMENT

\$1 par semestre payable d'avance, ou \$1. 25cts, après échéance.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de refuser leur no. au Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arriérés s'ils en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affranchies et munies d'une signature responsable. Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.

Les annonces sont toisées sur type Brevier  
La 1ère insertion, par ligne, ..... \$ 0 8  
Les insertions subséquentes par ligne, .. 0 2  
Une annonce d'une colonne, avec condition, pour l'année, ..... \$50 0 0  
Do " " " six mois, 30 0 0  
Do " " " trois mois, 18 0 0  
Adresse d'affaire, de 3 à 5 lignes, par an 4 0 0  
Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre ordre, à 8cts. et 2cts. la ligne. Et to ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.  
On accordera aux pratiques une diminution libérale.